

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION tenue à huis clos le mardi 16 juin 2020, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents par visioconférence :

MME	Isabelle Giasson	directrice générale et secrétaire-trésorière
MM.	Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout
	Serge Deschênes	représentant de Pointe-aux-Outardes
	Yoland Émond	président et représentant de Chute-aux-Outardes
	Jacques Ferland	représentant suppléant de Pointe-Label
	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Joseph Imbeault	représentant de Ragueneau
	Yves Montigny	représentant de Baie-Comeau

Est présent par téléconférence :

MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
------------	---------------------	------------------------------

Est absent :

MM.	Normand Morin	représentant de Pointe-Label
------------	---------------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-05 de la Régie ainsi que n° 2020-05 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de mai 2020
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mai 2020
- 2.4 Ajout à la résolution 2020-47 *Modification de la résolution 2020-35 – Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles*
- 2.5 Autorisation mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de bacs
- 2.6 Autorisation mise de fonds dans le projet *Demain Manicouagan* – Appel de proposition de Recyc-Québec
- 2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2020-05 – Achat d'un équipement pour le chargement de semi-remorques
- 2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2020-03 – Vente du chariot élévateur de marque Linde, modèle RX60-35
- 2.9 Autorisation appel d'offres public n° 2020-01 – Vente de la presse linéaire Machinex

LET

- 2.10 Décompte progressif n° 6 – Aménagement du recouvrement temporaire de la sous-cellule 3B et construction de la cellule 4
- 2.11 Autorisation appel d'offres public n° 2020-04 – Rénovation de la balance au Let de Ragueneau

3.0 Informations

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail tenue à huis clos – le mardi 18 août 2020

5.2 Prochaine séance ordinaire tenue à huis clos – le mardi 18 août 2020

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h. Il précise que cette séance est enregistrée à des fins d'écoute par le public.

Rés. 2020-50

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-51

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire, tenue à huis clos, du 19 mai 2020;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos du 19 mai 2020, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2020-52

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-05 de la Régie ainsi que n° 2020-05 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2020-05 de la Régie d'une somme de **445 314,90 \$** ainsi que n° 2020-05 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 672,85 \$ pour un total de 446 987,75 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-53

2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de mai 2020

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **1 266,94 \$** pour mai 2020, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-54

2.3 **État des revenus et dépenses au 31 mai 2020**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2020 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-55

2.4 **Ajout à la résolution 2020-47 *Modification de la résolution 2020-35 – Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles***

Attendu qu'il y a lieu de faire l'ajout suivant à la résolution 2020-47, soit une demande de prix pour 7 ans fermes.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu d'entériner la décision prise par courriel le 2 juin 2020 d'ajouter « 7 ans fermes » à la résolution 2020-47 : *Modification de la résolution 2020-35 – Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles.*

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-56

2.5 **Autorisation mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de bacs**

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de gestion de matières résiduelles de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Régie de gestion de matières résiduelles s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5 %;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-57

2.6 Autorisation mise de fonds dans le projet *Demain Manicouagan* – Appel de proposition de Recyc-Québec

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a élaboré un projet qui s'intitule *Demain Manicouagan* visant l'élimination à la source et la réduction des rejets de plastique à usage unique (ci-après le « **PROJET** »);

Attendu que le **PROJET** sera déposé auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après l'« **APPEL DE PROPOSITIONS** »);

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire contribuer et investir financièrement dans le **PROJET**.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan à s'engager financièrement dans le **PROJET**, en y investissant un montant de 15 500 \$ (ci-après l'« **INVESTISSEMENT** ») puisé à même ses liquidités internes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Recyc-Québec afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-58

2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2020-05 – Achat d'un équipement pour le chargement de semi-remorques

Attendu que deux (2) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu que deux (2) firmes ont déposé une offre;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 12 juin 2020 à 11 h;

Attendu que les sommes liées à l'achat de l'équipement seront déclarées au programme de compensation de la collecte sélective.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adjudiquer l'achat d'un tracteur agricole de marque John Deere, modèle 4066R ainsi que son chargeur modèle 440R à l'entreprise Le Groupe JLD-Laguë – St-Anaclet, située au 280, rue de La Gare, St-Anaclet (Québec) G0K 1H0, pour un montant de 78 583,11 \$, incluant les taxes et de procéder au paiement à même nos liquidités.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-59

2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2020-03 – Vente du chariot élévateur

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a procédé à l'achat d'un équipement pour le chargement de semi-remorques;

Attendu que le chariot élévateur de marque Linde, modèle RX60-35, année de fabrication 2011 et le chargeur à batterie qui l'accompagne, appartenant à la Régie, n'est plus requis.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la vente du chariot élévateur, en se réservant le droit de refuser toute offre déraisonnable.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-60

2.9 Autorisation appel d'offres public n° 2020-01 – Vente de la presse linéaire Machinex

Attendu que depuis 2013, la Régie utilise une presse à ballots afin de compacter les matières recyclables en provenance de ses municipalités membres;

Attendu que ce procédé de compaction optimise le transport des matières vers les centres de tri externes et réduit les coûts y étant associés;

Attendu que la situation du recyclage au Québec a évolué ces dernières années et que la qualité de traitement de la matière est devenue un enjeu provincial;

Attendu que la mise en ballots des matières s'avère maintenant une contrainte quant au traitement de la matière et à l'acceptabilité de ces dernières par les centres de tri;

Attendu que la mise en ballots endommage et altère la qualité des matières recyclables puisqu'elles s'imbriquent les unes aux autres et complexifie le tri par lecteur optique;

Attendu que l'entreposage temporaire en ballots favorise également le développement de l'humidité et la dégradation de la matière;

Attendu que des tests de réduction de la pression des ballots ont été effectués en collaboration avec les centres de tri afin de prolonger la mise en ballots des matières recyclables;

Attendu que la Régie a pris la décision d'acheminer les matières recyclables en vrac afin de s'assurer que les matières soient acceptées et triées dans un centre de tri;

Considérant que les installations des centres de tri sont optimisées pour effectuer le tri de la matière en vrac, notamment l'aire de réception, l'alimentation, les convoyeurs, les lecteurs optiques et les trieurs.

Considérant que le resserrement des marchés indiens et asiatiques a élevé les critères de qualité pour la revente des matières recyclables triées et que ce contexte réduit les possibilités d'un retour à un marché de quantité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Régie de prendre les dispositions nécessaires afin de s'adapter au contexte actuel et de favoriser l'envoi de matières de qualité;

Considérant que la mise en ballot n'est plus envisagée et qu'il n'y a pas d'autres options d'utilisation de la presse;

Considérant qu'il y a possibilité d'utiliser le convoyeur d'alimentation de la presse à ballots à d'autres fins, notamment pour le chargement des matières en vrac dans les semi-remorques;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson à procéder par appel d'offres public n° 2020-01 pour la mise en vente de la presse linéaire Machinex.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2020-61

2.10 Décompte progressif n° 6 – Aménagement du recouvrement temporaire de la sous-cellule 3B et construction de la cellule 4

Attendu que WSP a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 6;

Attendu que WSP recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 6 émis le 15 juin 2020.

Rés. 2020-62

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 6, au montant de 106 136,49 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., incluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

2.11 Autorisation appel d'offres public n° 2020-04 – Rénovation de la balance au Let de Ragueneau

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la rénovation de la balance au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau (LET);

Attendu que les travaux de rénovation sont inclus au règlement d'emprunt 19-02 pour l'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 4 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau ainsi que le recouvrement de la cellule n° 1;

Attendu que les services professionnels pour rénovation de la balance ont été octroyés à la firme WSP;

Attendu que le mandat des services professionnels inclut la préparation de tous les documents requis pour procéder à l'appel d'offres public (plans et devis) ainsi que le suivi (questions, addendas, analyse des soumissions);

Attendu que les travaux liés à la rénovation de la balance doivent être réalisés au plus tard à l'automne 2020.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à publier l'appel d'offres public n° 2020-04 – Rénovation de la balance au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail tenue à huis clos : le mardi 18 août 2020, à 8 h 30.

5.2 Prochaine séance ordinaire tenue à huis clos : le mardi 18 août 2020, à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2020-63

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 30.

 

**Yoland Émond
Président**

**Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière**